

COMPTE-RENDU du 21 février 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un février à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 14 février 2022

Date d'affichage : 14 février 2022

Nombre de conseillers	en exercice	23
	Présents	21
	Votants	22

Étaient présents : Mesdames AGEN, BAZOGE, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, CUVIER, FRAPIER, POILANE, SAUSSEREAU et VERGNE.
Messieurs ROBERT, BÉGUIER, BOURSE, COUSSEAU, DESJONQUERES, FORTIN, GALDÉANO, LASNE, LE TERRIEN, TARTARET et TURMINEL, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Madame Anne-Marie COUPÉ,
Monsieur Willy BEZAULT,

Procurations : Madame Anne-Marie COUPÉ donne procuration à Mme Aurélie BAZOGE.

Secrétaire de séance : Madame Murielle BENNEVAULT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délégation à la commission de contrôle des listes électorales.

- Approbation à l'unanimité, de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Délégation à la commission de contrôle des listes électorales.
- Approbation à la majorité absolue, du dernier compte rendu du 17 janvier 2022 (2 voix « contre » : M. GALDEANO et M. COUSSEAU)
- Annonce de la démission de Madame Catherine CÔME qui sera remplacée par Monsieur Romuald COUSSEAU. M. le Maire salue et accueille la venue de ce nouvel élu.

A - DÉLIBÉRATIONS

D 2022-02-04 – ALIÉNATION DE PARCELLES COMMUNALES

A- COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LOUESTAULT

Monsieur le maire rappelle que Messieurs Francis COL et Grégory ASPE, gérants de l'entreprise TERCA souhaitent agrandir leur surface afin de répondre à l'accroissement de leur clientèle. Aussi, ils convoitent l'achat d'une parcelle appartenant à la commune.

Il est également rappelé que lors de l'assemblée du 13 décembre 2021, les membres du conseil ont validé leur proposition d'achat à 10 € du m² sur la partie constructible et 7 € du m² sur la partie non constructible. De plus, il avait été suggéré qu'une étude soit réalisée pour aménager et sécuriser la visibilité des automobilistes.

Aussi, après étude les géomètres LECREUX/SAVIGNY/DUHARD nous ont fourni le plan de division et d'arpentage (joint en pièce annexe). La superficie de cette parcelle est de 1 304 m² au total, dont 560 m² constructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la demande des gérants de l'entreprise TERCA pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section 135 A n° 1012 d'une superficie de 1 304 m² pour un montant total de 10 808 euros, dont :

- 744 m² non constructibles à 7 euros/m²,
- 560 m² constructibles à 10 euros/m²,
- **CHARGE** l'étude notariale SELARL BROCAS-BEZAULT & BEUZELIN de ROUZIERES DE TOURAINE pour la rédaction de l'acte d'achat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

B- COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BEAUMONT

Monsieur le maire informe les membres du conseil du souhait de M. Yoann ROMIAN d'acquérir une parcelle appartenant à la commune, attenante à sa propriété.

Il s'agit de la parcelle cadastrée ZD 95 d'une superficie de 101 m² et sa proposition s'élève à 10 euros du m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité absolue (1 abstention R. COUSSEAU) :

- **ACCEPTÉ** la demande de M. Yoann ROMIAN pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZD 95 d'une superficie de 101 m² pour un montant de 10 €/m², soit 1 010 euros,
- **CHARGE** l'étude notariale SELARL BROCAS-BEZAULT & BEUZELIN de ROUZIERES DE TOURAINE pour la rédaction de l'acte d'achat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2022-02-05 – DÉNOMINATION D'UNE VOIE

En vue de l'aménagement du lotissement de la Blinière, l'aménageur VIABILIS nous demande de nommer, préalablement aux constructions, la rue traversante.

Il est proposé de dénommer cette voie : rue de la Blinière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** de dénommer la voie intérieure du futur lotissement de la Blinière : rue de la Blinière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2022-02-06 – DÉLÉGATION DES COMMISSIONS

Pour faire suite à la démission de deux conseillers municipaux et, conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, il est nécessaire de procéder à leur remplacement aux différentes commissions.

A - Commissions municipales

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de Monsieur Nicolas GALDEANO du souhait de modifier ses délégations. Il est donc proposé la recomposition suivante :

VOIRIE, SÉCURITÉ, CIMETIÈRE, MATÉRIEL & ÉCLAIRAGE PUBLIC	FINANCES	BÂTIMENTS & TRAVAUX	ENVIRONNEMENT & ASSAINISSEMENT, ORDURES MÉNAGÈRES	COMMUNICATION, BIBLIOTHÈQUE, SITE INTERNET, PAGE FACEBOOK, BULLETIN MUNICIPAL	PÔLE SCOLAIRE	SPORTS, LOISIRS, CULTURE & VIE ASSOCIATIVE
<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT	<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT	<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT	<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT	<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT	<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT	<i>Président</i> Jean-Paul ROBERT
<i>Vice-Président</i> Christophe TARTARET	<i>Vice-Président</i> Vincent DESJONQUÈRES	<i>Vice-Président</i> Vincent DESJONQUÈRES	<i>Vice-Président</i> Stéphane BOURSE	<i>Vice-Présidentes</i> Marie-Annick SAUSSEREAU Françoise CUVIER	<i>Vice-Présidente</i> Sylvie FRAPIER	<i>Vice-Président</i> Stéphane BOURSE
<i>Membres</i> Stéphane BÉGUIER Marlène BEURROIS Stéphane BOURSE Romuald COUSSEAU Françoise CUVIER Vincent DESJONQUÈRES Arnaud FORTIN Yannick LASNE Arnaud TURMINEL	<i>Membres</i> Stéphane BÉGUIER Murielle BENNEVAULT Marlène BEURROIS Willy BEZAULT Stéphane BOURSE Nicolas GALDÉANO Marie-Annick SAUSSEREAU Christophe TARTARET Myriam VERGNE	<i>Membres</i> Aurélié BAZOGE Stéphane BÉGUIER Stéphane BOURSE Willy BEZAULT Romuald COUSSEAU Arnaud FORTIN Yannick LASNE Christophe TARTARET Myriam VERGNE	<i>Membres</i> Stéphane BÉGUIER Murielle BENNEVAULT Anne-Laure BERTIN Anne-Marie COUPÉ Romuald COUSSEAU Françoise CUVIER Vincent DESJONQUÈRES Arnaud FORTIN Christophe TARTARET	<i>Membres</i> Rozenn AGEN Marlène BEURROIS Willy BEZAULT Anne-Marie COUPÉ Sylvie FRAPIER Nicolas GALDÉANO Michel LE TERRIEN Ludivine POILANE	<i>Membres</i> Stéphane BÉGUIER Anne-Laure BERTIN Aurélié BAZOGE Anne-Marie COUPÉ Françoise CUVIER Nicolas GALDÉANO Ludivine POILANE Marie-Annick SAUSSEREAU Christophe TARTARET	<i>Membres</i> Aurélié BAZOGE Rozenn AGEN Murielle BENNEVAULT Anne-Laure BERTIN Anne-Marie COUPÉ Françoise CUVIER Syvile FRAPIER Nicolas GALDÉANO Ludivine POILANE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** la recomposition des délégués aux différentes commissions municipales,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

B - Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à voter le membre amené à remplacer Monsieur Gérard MARTINEAU, au sein de cette commission obligatoire.

Il est tout naturellement proposé à Mme Myriam VERGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à l'unanimité, par vote au scrutin de liste, les personnes suivantes :

- Marlène BEURROIS
- Myriam VERGNE
- Yannick LASNE
- Nicolas GALDEANO
- Stéphane BÉGUIER

D 2022-02-07 – PERSONNEL : RÉMUNÉRATION DES HEURES COMPLÉMENTAIRES

Afin de pallier la mise en disponibilité d'un agent du service scolaire, trois contrats à durée déterminée ont été contractés au 1^{er} janvier 2022.

Pour faire suite à des absences, liées notamment à la COVID 19, il est nécessaire de recourir à des heures complémentaires.

Aussi, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour la possibilité d'accorder la réalisation et la rémunération d'heures complémentaires pour ces agents contractuels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la réalisation et la rémunération d'heures complémentaires effectuées par les agents contractuels,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

B - QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Planning des permanences pour les 2 prochains scrutins électoraux : Présidentielle des 10 et 24 avril et Législatives des 12 et 19 juin.
 - Présentation par Mme Rozenn AGEN de l'avancée du projet communautaire des randonnées pédestres :
 - Les deux circuits de Beaumont (n° 1 de 7 km et n° 2 de 22 km) ont été expertisés récemment. Une délibération va être demandée à la commune de Nouzilly concernant le circuit n°2. En effet, une modification doit être apportée sur l'emprunt d'un chemin rural plutôt que celui d'un chemin privé.
 - Le circuit de Louestault de 11 km environ va être également modifié pour la même raison. Une délibération va être demandée à la commune de Chemillé-sur-Dême. De plus, un dossier de demande de subvention départementale va être instruit afin de baliser et d'homologuer ce tracé.
 - Elaboration de la liaison Beaumont-Louestault de 7 km 300, hors compétence de la communauté de communes. Un tracé sera proposé lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- Mme Rozenn Agen souligne la qualité des travaux menés de concert avec l'association des Vagabonds beaumontois et la Communauté de Communes.
- A savoir également que de nouvelles plaquettes sont en cours d'édition avec prise en charge financière par la Communauté de Communes
- Démission de Mme Rozenn AGEN du CME (Conseil Municipal d'Enfants).
 - Viabilisation du terrain de la future crèche.

- En vertu de l'article 2123-24-1-1 du CGCT, Monsieur le maire communique un état annuel de l'ensemble des indemnités des élus pour l'année 2021, avant l'examen du budget (les montants sont exprimés en brut, par élu et par mandat).
- Orientation budgétaire :
 - Stationnement école
 - Plateau surélevé école
- Fiscalité : M. ROBERT souhaite ne pas augmenter les taxes locales, compte tenu de l'augmentation de la base nationale de +3.40 %.

M. Yannick LASNE informe l'assemblée de la réflexion du SIAEP en commission voirie, avant le début des travaux qui sont programmés sur la commune déléguée de Louestault - rue de la Chapelle Saint Côme.

M. Vincent DESJONQUERES informe l'assemblée, de :

- la poursuite de la préparation du jeu de piste avec les élus du CME en lien également avec les Associations. Cette animation est prévue le samedi 30 avril après-midi.
- la nomination de M. ROY à la Présidence du Syndicat de gendarmerie « DÊME-ESCOTAIS-CHOISILLE » depuis la fusion.
- l'avancée des travaux concernant l'extension du hangar, local technique.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 21 mars 2022, à 19 heures 30 (*déplacé depuis, au mardi 22 mars 2022*).

Clôture de la séance à 20 h 13.